

Énergie

Il y a quelques années, alors que le prix du pétrole était relativement peu élevé, quiconque ne se préoccupait pas trop de bâtir une maison de qualité ou d'en assurer une bonne isolation, optait pour le chauffage au fuel domestique. Aujourd'hui, alors que le prix du pétrole ne cesse d'augmenter, nous nous rendons compte qu'il aurait mieux valu insister pour qu'on observe les normes du chauffage électrique, quelque soit le combustible de chauffage employé.

J'espère que le gouvernement adoptera une suggestion que j'ai faite à deux ou trois reprises par laquelle je l'incite à accorder une sorte de déduction d'impôt pour tout achat de matériel conçu pour économiser l'énergie comme c'est le cas actuellement en ce qui a trait au matériel destiné à protéger l'environnement. L'industrie bénéficie d'un traitement fiscal privilégié, car elle peut déduire les sommes affectées à l'achat du matériel destiné à protéger l'environnement. Bien des fois, l'emploi de ce matériel est allé à l'encontre des meilleurs intérêts de l'économie de l'énergie. Vu la situation en matière énergétique il serait peut-être préférable d'accorder une concession fiscale équivalente de sorte que toute entreprise qui s'efforce d'économiser l'énergie bénéficierait du même avantage fiscal que celle qui s'équipe pour surmonter une difficulté d'ordre écologique.

Le problème qui nous préoccupe aujourd'hui provient en partie du gaspillage de l'énergie par les usagers industriels. Ceux qui s'en inquiètent et qui veulent accroître l'efficacité de leurs installations éprouvent des difficultés à acheter du matériel d'un rendement assuré. Le gouvernement pourrait jouer un rôle utile en intervenant dans ce secteur; peut-être pourrait-il contribuer aux frais de mise au point d'appareils. D'après moi, une telle politique serait très avantageuse. Tout compte fait, il se pourrait que le gouvernement lui-même en bénéficie.

Il suffit de voir ce qui se passe dans le secteur commercial où il est possible d'obtenir immédiatement des appareils propres à économiser l'énergie. Nous constatons maintenant qu'au moment de la construction de tout bâtiment commercial d'importance, les ingénieurs et les architectes prévoient de telles installations comme équipement de base. Tel n'est pas le cas dans le secteur industriel, cependant, bien que l'industrie utilise près de 50 p. 100 de toute l'énergie consommée au Canada.

On a défendu à maintes reprises les avantages qu'entraînerait l'exploitation de l'énergie marémotrice dans les Maritimes. Je crois même que le premier débat auquel j'ai assisté à la Chambre portait sur ce sujet. Je ne connaissais guère la question à l'époque, mais j'ai parlé en faveur de ce projet et je suis heureux d'apprendre qu'une étude importante des possibilités d'une pareille entreprise vient d'être achevée. Mon honorable ami de Wellington est beaucoup plus calé en sciences que je ne le suis et je crois qu'il compte faire certaines remarques sur le rôle possible de l'exploitation de l'énergie dans ce secteur.

L'énergie nucléaire est l'une des solutions relativement à court terme. J'ai remarqué qu'aujourd'hui, pendant la période des questions, certains députés de l'autre côté de la Chambre se sont montrés assez hostiles à cette solution. Je pense qu'ils surestiment le problème lié au réacteur nucléaire CANDU. Si nous avions opté pour l'énergie nucléaire il y a déjà deux ans, quand la hausse des prix du pétrole s'est fait sentir, les Maritimes seraient aujourd'hui, je crois, dans une situation beaucoup plus favorable. On oublie souvent une chose, c'est que, bien que le coût initial de l'implantation d'une usine atomique soit très élevé, une fois mise en place, le coût de la production est par contre très bas. Le prix de l'uranium utilisé pourrait doubler sans

que le coût de l'énergie produite s'en trouve augmentée de plus de 10 p. 100.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le débat d'aujourd'hui donne l'impression que la crise de l'énergie des provinces de l'Atlantique concerne surtout deux provinces, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Ce n'est tout simplement pas vrai, monsieur l'Orateur. D'abord, le problème a des répercussions sur toute la région. Par exemple, dans ma propre ville de Saint-Jean, les taux d'énergie payés par les consommateurs sont les troisièmes plus élevés du Canada; pourtant, la province possède des richesses hydro-électriques abondantes.

L'île de Terre-Neuve, par opposition à toute la province, qui comprend le vaste territoire du Labrador et ses énormes réserves d'énergie, satisfait 44 p. 100 de ses besoins totaux d'énergie au moyen d'autres sources que l'hydro-électricité, soit surtout l'énergie thermique. Bien entendu, cela explique pourquoi le coût de l'énergie augmente tellement dans l'île de Terre-Neuve. De fait, à l'heure actuelle, le gouvernement de Terre-Neuve étudie une demande présentée par les compagnies d'énergie en vue d'obtenir de nouvelles augmentations des taux.

La Commission de développement de l'Atlantique, qui a maintenant été supprimée, avait accordé une subvention pour la construction de la principale centrale hydro-électrique de la province. Cette subvention avait permis de construire le grand bassin de la baie d'Espoir, qui produit 450 mégawatts au total et qui a fait passer la capacité totale de l'île de Terre-Neuve à 762 mégawatts en 1970. Aujourd'hui, l'ensemble des sources hydro-électriques de la province produisent environ 1,062 mégawatts d'énergie.

La deuxième plus importante source d'énergie dans la province est le complexe énergétique des chutes Churchill. Cet important complexe a une capacité d'environ 34 milliards de kilowatts-heure, soit de loin le plus grand complexe hydro-électrique du monde à l'extérieur de l'URSS. Toutefois, le gros de la production des chutes Churchill est réservé aux termes d'un contrat de 65 ans conclu avec l'Hydro-Québec et, à mon avis, ce contrat est certes la plus belle braderie de ressources énergétique de l'histoire du Canada.

Monsieur l'Orateur, pour justifier mes propos, je vous rappelle la teneur de l'entente conclue avec la province de Québec relativement à l'électricité provenant des chutes Churchill. Pendant une période fixe de 40 ans, pouvant être prolongée de 25 ans, toute l'électricité doit être vendue à la province de Québec. Cette vente rapporte à Terre-Neuve environ 99 millions de dollars par année. Cette électricité est actuellement vendue à raison de 3.5 millièmes de dollar de kilowatt. Comparez cela au fait que la société Newfoundland Light and Power Company, la plus importante entreprise de services publics de la province, doit actuellement payer son électricité au prix de gros de 9.7 millièmes de dollar; comme la Commission hydro-électrique de Terre-Neuve a demandé au gouvernement provincial l'autorisation de hausser davantage ses tarifs pour les porter à 12.2